



# Projet de mariage

## Démarche à suivre

---

Vous devez vous présenter en mairie, en couple, afin de remplir, avec l'officier d'état civil, la fiche de projet de mariage pour arrêter une date de célébration. Le maire peut demander une audition préalable pour s'assurer de la sincérité du mariage.

## Pièces à fournir

---

- Dossier complété remis au premier entretien.
- Pièce d'identité de chacun des futurs époux.
- Copie d'acte de naissance de moins de 3 mois à la date du mariage.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois à la constitution du dossier.
- Photocopie de la pièce d'identité des témoins (au minimum 1 témoin par époux, au maximum 2).

## Cas particulier

---

- Dans le cas d'un précédent mariage, fournir la copie du jugement de divorce.
- En cas d'hébergement, fournir une attestation manuscrite de l'hébergeant + copie de sa pièce d'identité + justificatif de domicile à son nom.